



Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

Délibération n° 26.04.07

OBJET

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES

RAPPORTEUR
MME RUELLE

Date d’Affichage
26 juin 2026

**Transmission en
Préfecture**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2026

Le jeudi 25 juin 2026, le Conseil municipal de la commune de Boissise-le-Roi s’est réuni salle du Conseil à la Mairie de Boissise-le-Roi, après convocation légale du 18 juin 2026, sous la Présidence de Madame Véronique CHAGNAT, Maire.

Conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Rosa DEBBABI** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l’unanimité des membres présents.

Membres présents :

Mme CHAGNAT, Mme DEBBABI, M. CERVO, M. MILLERAT, Mme PHILIPPE, M. SANTOS, Mme POULAIN-DUFOUR, M. SEIGNANT, M. MOUSSET, M. FERNANDES, Mme RUELLE, M. GRANDVILLEMIN, Mme THOMASSIN, M. SEGALA, M. OUDOIRE, M. MINNITI, M. SALL, M. BRETTE, Mme FERNANDES, M. MONIN, Mme PATTIER, Mme WAGNIES, Mme ROUSTEAU.

Membres excusés :

Mme THOMAS (pouvoir à Mme CHAGNAT), Mme DA FONSECA (pouvoir à M. MONIN), Mme MAINGAULT (pouvoir à Mme RUELLE), Mme VELOSO (pouvoir à Mme DEBBABI).

Exposé des faits

Une commission Animation Ville Sport Jeunesse s’est tenue le 15 avril 2026, au cours de laquelle a été proposée la revalorisation des tarifs des locations de salles, selon les tableaux ci-dessous.

Création de deux périodes tarifaires :

- tarif été du 15 mai au 15 octobre
- tarif hiver du 16 octobre au 14 mai

SALLE DES FÊTES

Public	Tarif été	Tarif hiver
Résidants	825€	860€
Extérieurs	1200€	1500€
Option tables rondes	12€	12€

SALLE DA ROCHA

Public	Tarif été	Tarif hiver
Résidants	440€	460€
Extérieurs	700€	850€

Il est rappelé que les tarifs actuels ont été fixés par délibération en date du 15 juin 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d’approuver les tarifs ainsi modifiés à compter du 1^{er} juillet 2026.

Décision

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de la commission animation, ville, sports, jeunesse du 15 avril 2026,

VU la délibération du 15 juin 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,

FIXE comme ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2026, les tarifs des locations de salles.

DIT que les personnes déjà engagées sur les locations avant cette date restent sur les tarifs actuellement en vigueur.

ADOPTÉ à l’unanimité des membres présents et représentés.



Pour extrait conforme

A Boissise-le-Roi, le 26 juin 2026

Le Maire, Véronique CHAGNAT

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2026

Application agréée E-legalite.com